

RAPPORT SUR LES SERVICES DU PREMIER MINISTRE

11 février 2019



Hôtel de Matignon côté jardin. Crédits photographiques : Paolo Verzone et Stephen Dock (2013).

TABLE DES MATIERES

Préambule.....	4
Introduction	6
1. Organisation de la gestion du patrimoine mobilier dans les services du Premier ministre (SPM).....	7
1.1 Les bases de données et la documentation	7
1.2 Les outils de suivi des dépôts	7
1.3 L'obligation d'inventaire annuel des dépositaires	8
1.4 L'interdiction de déplacer les biens en dépôt.....	8
1.5 Prise à l'inventaire normal du Mobilier national	9
2. Les différentes adresses des SPM ayant été récolées ou devant l'être.....	9
2.1 Le cabinet du Premier ministre et les cabinets rattachés	9
2.2 Le secrétariat général du gouvernement.....	10
2.3 Les ministères hébergés.....	10
2.4 Les diverses administrations soutenues par les SPM.....	10
2.5 Les résidences et les appartements de fonction.....	11
2.6 Les bureaux des anciens présidents de la République	11
2.7 Les adresses ne faisant plus partie du périmètre des SPM.....	11
3 - Les opérations de récolement des dépôts.....	13
3.1 L'état d'avancement des récolements.....	14
3.2 La lenteur de production des rapports de récolement	14
3.3 Le Mobilier national	14
3.4 Le Centre national des arts plastiques.....	15
3.5 La Cité de la céramique-Sèvres et Limoges	17
3.6 Le service des musées de France	17
3.7 Le service historique de la défense	17
3.8 Le résultat des derniers récolements.....	18
4 - Délibérations de la commission sur les biens recherchés	18
4.1 Le résultat des délibérations de la commission	19
4.2 Classements	19

4.3 Plaintes	20
4.4 Titres de perception	22
4.5 Suites restant à déterminer	22
Conclusion	23
Annexe 1 : textes de références	24
Annexe 2 : lexique.....	25
Annexe 4 : plaintes déposées par la DSAF pour le Mobilier national en juillet 2015.....	33
Annexe 5 : plaintes déposées par la DSAF pour le Cnap en juillet 2015	33

Préambule

Créée en 1996, la commission de récolement des dépôts¹ d'œuvres d'art (CRDOA), placée auprès du ministre chargé de la culture, est chargée de piloter les opérations de récolement des dépôts des biens culturels de l'État. L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes « *exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission* ».

Les rapports de la CRDOA sont des documents qui recensent, pour une administration ou pour un territoire, l'ensemble des opérations de récolement et post-récolement afférentes. Ce document permet de bénéficier d'une vue d'ensemble de la situation des opérations de récolement, et de leurs suites, et autorise la réconciliation des chiffres et du statut de chaque bien entre tous les acteurs du récolement : déposant, dépositaire et CRDOA. Ces rapports ne recensent pas les mouvements des œuvres (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts) qui n'entrent pas dans le champ de compétence de la commission (sauf pour le cas particulier du SMF qui transmet à la CRDOA des résultats agrégés).

Les déposants concernés par le présent rapport sont :

Le **Centre national des arts plastiques (Cnap)**, établissement public du ministère chargé de la culture. Il assure la gestion du patrimoine contemporain national, veille à sa présentation publique, et encourage et soutient la création dans ses différentes formes d'expression (peinture, performance, sculpture, photographie, installations, vidéo, multimédia, arts graphiques, métiers d'art, design, design graphique). Il comprend une mission de récolement de dix agents, dont six mis à disposition par la CRDOA.

La **manufacture nationale de Sèvres**, établissement public du ministère chargé de la culture. Fondée en 1740, elle a pour mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles, transmises de génération en génération, depuis le XVIII^e siècle. L'établissement partage sa production entre reproduction de pièces anciennes et création contemporaine dans le but de préserver les enjeux de la tradition et de la modernité. Un service du récolement et du mouvement des œuvres comprend cinq agents dont quatre mis à disposition par la CRDOA.

Le **Mobilier national**, service à compétence nationale du ministère de la culture. Héritier du Garde-Meuble de la Couronne, le Mobilier national a pour mission d'assurer l'ameublement des services du Premier ministre, des ministères, des assemblées, des grands corps de l'État et des ambassades de France à l'étranger. Les demandes d'ameublement hors ces membres de droit sont examinées par la commission de contrôle du Mobilier national. Le Mobilier pourvoit également à l'ameublement des résidences présidentielles. Huit inspecteurs sont chargés du récolement, outre un agent mis à disposition par la CRDOA.

Le **service des musées de France (SMF)**, service de la direction générale des patrimoines du ministère chargé de la culture. Il veille à la gestion des collections des musées nationaux et des musées de France (acquisitions, restaurations, mouvement des œuvres, inventaire, diffusion numérique), de la muséographie (bâtiments et équipements), de l'économie des professions et de

¹ Sur les notions de dépôts, déposant, dépositaire, récolement, post-récolement... : cf. Lexique en annexe 2.

la recherche. Il coordonne notamment les opérations de récolement des collections des musées. Un agent de la CRDOA est mis à disposition du musée national d'art moderne.

Le **service historique de la Défense (SHD)**, service à compétence national d'archives définitives du ministère des armées. Il gère des fonds d'archives publiques et privées, des collections d'ouvrages et des collections d'objets de symbolique militaire qui ont été pour partie constitués dès le XVII^e siècle. Il contribue par ailleurs aux travaux relatifs à l'histoire de la Défense et constitue un centre de référence dans le domaine de la symbolique militaire. Les collections du SHD représentent une part de la mémoire de la Nation que des archivistes, des bibliothécaires, des historiens et des techniciens s'emploient à conserver, transmettre et partager.

Le présent rapport a été élaboré par le secrétariat de la CRDOA, de manière contradictoire avec les déposants et la direction des services administratifs et financiers au sein des services du Premier ministre. **Il présente pour les services du Premier ministre (SPM) les résultats des récolements et de leurs suites.**

Introduction

Les services de la présidence du Conseil, puis du Premier ministre et du secrétariat général du Gouvernement sont installés à l'hôtel de Matignon depuis 1935.

Le mobilier initial de l'hôtel de Matignon, provenant du duc de Galliera et de l'ambassade d'Autriche-Hongrie, puis des châteaux de Compiègne et de Fontainebleau, a été complété au fil des décennies et de l'extension des services, par de très nombreux dépôts de meubles et d'objets de décoration provenant du Mobilier national, de la manufacture de Sèvres, du Centre national des arts plastiques et des musées nationaux.

Le nombre total des dépôts au sein des services du Premier ministre a été progressivement réduit. Les changements de gouvernement sont propices à la restitution de biens (169 biens du Mobilier national et 4 des musées nationaux en 2012, 122 biens du Mobilier national en 2014 et 230 biens toujours du Mobilier national en 2017).

Dans le cadre de la préparation du regroupement des services sur le site de Ségur-Fontenoy, les récolements menés en 2015 et 2016 par le Mobilier national et le Cnap ont été l'occasion d'effectuer un repérage des biens à restituer. Pour les sites restitués à la direction de l'immobilier de l'État ou dont le bail est résilié (18 rue Vaneau, 35 rue Saint-Dominique, 18 rue Martignac, 113 rue de Grenelle, 19 rue de Constantine), l'ensemble des biens du Mobilier national ont été rendus, soit 167 dépôts. Les fins de dépôt du Cnap sont également nombreuses (70 en 2017, 40 en 2018).

La commission n'observe pas de retard dans les campagnes de récolement, même si les rapports des récolements de 2016 sont toujours attendus de la part du Cnap et du Mobilier national (un tel retard affecte la pertinence des résultats) et à l'exception de la manufacture de Sèvres qui n'achèvera son premier récolement qu'au premier semestre 2019.

Si le rapport 2016 du Cnap n'a pas encore été achevé, le directeur du Cnap en a adressé les résultats certifiés à la commission le 28 novembre 2018. Ces résultats sont présentés dans ce rapport.

1. Organisation de la gestion du patrimoine mobilier dans les services du Premier ministre (SPM)

La gestion du patrimoine mobilier au sein des services du Premier ministre (SPM) relève de la direction des services administratifs et financiers (DSAF). Une note de service (DSAF/08.3999 du 29 janvier 2008) a précisé les modalités de contrôle et de suivi des biens déposés dans les locaux gérés par elle. Elle prévoit notamment qu'au sein de la division du patrimoine et de la logistique, le (désormais) bureau d'exploitation des sites de Matignon a pour mission la gestion des œuvres d'art et du mobilier en dépôt. L'annexe 3 présente le détail des récolements et de leurs suites dans les sites de Matignon.

Les récolements et leurs suites dans les établissements publics sous tutelle des services du Premier ministre sont indiqués en fin du tableau de l'annexe 3 pour information. Ces établissements sont autonomes dans la gestion de leurs biens culturels.

1.1 Les bases de données et la documentation

Depuis 2005, une base de données informatique baptisée CIMAISES assure le suivi de la localisation de chaque œuvre, qu'il s'agisse de dépôts ou de biens affectés aux services du Premier ministre. Cette base a été conçue sur le modèle de la base RODIN du ministère chargé des affaires étrangères.

La base de données CIMAISES compte actuellement plus de 5400 fiches (source : DSAF), correspondant aux dépôts en cours et aux dépôts passés, dont les services du Premier ministre conservent la mémoire. Chaque fiche comporte une image (lorsque les services du Premier ministre en disposent, ce qui n'est pas systématiquement le cas pour les dépôts anciens), des renseignements sur l'œuvre elle-même (artiste, technique, matériaux, dimensions...), sur son emplacement (adresse, numéro de la pièce et service affectataire) et sur l'historique des localisations. À terme, la base de données fournira également un historique des restaurations.

Le bureau d'exploitation des sites de Matignon dispose également d'une documentation papier : chaque dépôt (actuel ou passé) donne lieu à un dossier d'œuvre contenant l'arrêté ou la convention de mise en dépôt, une photographie, les devis et les factures de restauration... Le classement s'effectue par numéro d'inventaire pour les biens du Mobilier national et par nom d'artiste pour les biens des autres déposants. Par ailleurs, des dossiers par adresse d'implantation sont également alimentés afin de garder en mémoire l'historique des aménagements de chaque site.

Enfin, tous les reçus liés à des mouvements d'œuvre (mise en dépôt, fin de dépôt, retour temporaire pour restauration) sont consignés dans des dossiers dont le classement chronologique permet de connaître le volume et la typologie des mouvements de chaque année.

1.2 Les outils de suivi des dépôts

Pour tout nouvel arrivant dans un bureau contenant des dépôts, une prise en charge est signée par l'intéressé, à laquelle est annexée la liste des biens en dépôt. À son départ, et après que la DSAF a vérifié la présence de tous les biens dans les locaux, l'occupant du bureau signe une décharge. Pour les espaces d'attente ou de représentation, la prise en charge est signée par le chef de cabinet ou le chef du service concerné. À chaque modification d'aménagement, une nouvelle prise en charge est signée. Tous ces documents archivés permettent de retracer, si besoin, l'historique d'occupation d'un espace donné.

1.3 L'obligation d'inventaire annuel des dépositaires

Pour faciliter les opérations de récolement, et le cas échéant pour signaler des disparitions entre deux récolements, les dépositaires sont tenus de fournir chaque année un état des biens qu'ils détiennent comportant l'indication de leur emplacement et de leur état de conservation. Cette obligation doit être strictement respectée.

La DSAF indique réaliser chaque année, dans l'ensemble de ses locaux, un pointage qui permet de contrôler les localisations, de mettre à jour la base de données et parfois de retrouver des œuvres. **Toutefois, les déposants indiquent ne pas recevoir régulièrement cet état, qui devrait être adressé annuellement** : Cnap : rien depuis 2016 ; Mobilier national : rien depuis 2014 ; Sèvres : envois irréguliers ; le SMF déclare ne rien recevoir. S'agissant de ce dernier, l'état annuel de 2015 a été envoyé par la DSAF aux établissements concernés (Musée Rodin, Orsay, MNAM...) mais sans copie au SMF.

La DSAF explique l'absence d'envoi d'état annuel depuis 2015 par les raisons suivantes :

« - 2015-2016 : récolement des dépôts du Mobilier national et du CNAP (qui représentent la très grande majorité des dépôts dans les SPM)

- 2017-2018 : changement de gouvernement et modification du parc immobilier des services du Premier ministre qui a entraîné un déplacement des œuvres et de nombreuses restitutions de dépôts. Ces mouvements ont été planifiés en concertation avec les institutions déposantes et contractualisés par une convention de gestion pluriannuelle avec le Mobilier national, validée par la CRDOA.

Un nouvel état annuel sera effectué en 2019 ; les listes actualisées des dépôts seront adressées à chaque institution déposante. »

La commission prend acte de cet éclaircissement.

1.4 L'interdiction de déplacer les biens en dépôt

La majorité des disparitions est due à des déplacements intempestifs d'œuvres d'un bureau à l'autre, ou d'un bureau à une cave, qui compliquent passablement les opérations de récolement.

La commission rappelle que les dépositaires sont astreints à l'obligation de ne pas déplacer les biens déposés sans l'accord du déposant concerné.

La commission reprend une recommandation de l'inspection générale des affaires culturelles qui préconisait pour le ministère de la culture la fixation au mur d'un cartel présentant l'œuvre exposée, « ce qui non seulement indiquera aux visiteurs le caractère artistique de l'œuvre et l'attention qui y est portée, mais encore éviterait, ou du moins rendrait plus difficile, le « glissement » des œuvres d'un bureau à l'autre, au gré des besoins ou des humeurs, dont se plaignent aussi bien l'administrateur général du Mobilier national que le chef du BFS, notamment en raison de la difficulté à constater rapidement la disparition d'une œuvre » (rapport Beauvau – Wagner, avril 2002).

1.5 Prise à l'inventaire normal du Mobilier national

Outre les dépôts, les services du Premier ministre disposent d'un ensemble d'œuvres d'art qui leur sont affectées et qui font l'objet d'un recensement partiel dans la base de données CIMAISES.

Certains des meubles et objets de décoration à caractère patrimonial présents à l'origine dans les hôtels affectés aux résidences et services du Premier ministre ont été pris en 1935 à l'inventaire normal du Mobilier national (devenant de fait des dépôts). Les meubles ne bénéficiant pas de cette prise à l'inventaire seront, dès la fin de la seconde guerre mondiale, inscrits à l'inventaire annexe² du Mobilier national puis à l'inventaire normal suite au récolement de 1966. En 2018, aucun objet affecté aux services du Premier ministre n'est inscrit à l'inventaire annexe du Mobilier national. Dans un souci de protection accrue de ses biens, la DSAF souhaite poursuivre cette politique de prise à l'inventaire normal auprès de toutes les institutions déposantes.

Ce processus est d'ores et déjà en vigueur avec le Mobilier national qui, dans le cadre de la restitution de certaines adresses et dans le cadre de réaménagements de sites historiques, a reçu de la part des SPM un certain nombre de biens en versement. Selon la convention pluriannuelle de partenariat entre les SPM et le Mobilier national, en cours de validation, les opérations de restauration éventuelle de ces biens versés sont à la charge du Mobilier national ; à l'issue, et dans le cadre de projets de réaménagement futurs de certains espaces, ces biens pourront être remis en dépôt dans les services du Premier ministre.

2. Les différentes adresses des SPM ayant été récolées ou devant l'être

L'expansion des services du Premier ministre a conduit à l'occupation de nombreux locaux périphériques par rapport à l'Hôtel de Matignon. En outre, de nombreux cabinets ministériels, des services et des commissions rattachés ou non aux SPM ont été logés, meublés et décorés par leur intermédiaire, créant ainsi une situation complexe et évolutive.

Les adresses énumérées ci-dessous sont celles qui ont fait l'objet de récolements (que les biens soient localisés ou recherchés). Sont également précisées les adresses d'administrations qui ont été récolées avant de déménager ou d'être supprimées, dans la mesure où elles ont bénéficié de biens déposés qui sont toujours recherchés. Ces adresses sont mentionnées dans ce rapport puisque les services du Premier ministre continuent d'être responsables de ces biens (sur la question des adresses, cf. la note sous le tableau de l'annexe 3).

2.1 Le cabinet du Premier ministre et les cabinets rattachés

Le cabinet du Premier ministre est situé :

- A l'hôtel de Matignon, 57 rue de Varenne
- A l'hôtel Gouffier de Thoix, 56 rue de Varenne
- A l'hôtel Montalivet, 58 rue de Varenne
- A l'hôtel de Cassini, 32 rue de Babylone
- A l'hôtel Lebel, 13 rue Vaneau

²Le ministre chargé de la culture peut décider, sur proposition de l'administrateur général du Mobilier national, l'inscription de biens en service dans une administration à son inventaire annexe. Le bien reste affecté à l'administration, mais le Mobilier exerce un contrôle sur sa gestion et sa préservation.

Par ailleurs, depuis le changement de gouvernement de 2018, 4 ministères et secrétariats d'État sont actuellement directement rattachés au Premier ministre :

- le ministère chargé des relations avec le Parlement est situé à l'hôtel de Rothelin-Charolais, au 101 rue de Grenelle
- le secrétariat d'État, porte-parole du Gouvernement est situé à l'hôtel de Rothelin-Charolais, au 101 rue de Grenelle
- le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations est situé à l'hôtel du petit Monaco, au 55 rue Saint-Dominique
- le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées est situé au 14 avenue Duquesne.

Les trois premiers sont en gestion directe : les dépôts sont inscrits dans la base de données CIMAISES, les changements d'aménagement et le suivi des restaurations sont de la responsabilité des services du Premier ministre.

En revanche, le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées est hébergé par le ministère des affaires sociales qui assure la gestion des dépôts qui s'y trouvent. Les chiffres présentés dans ce rapport n'incluent donc pas ces dépôts (au nombre de 18 en décembre 2018).

Source : DSAF

2.2 Le secrétariat général du gouvernement

Le secrétariat général du gouvernement (SGG) est situé :

- À l'hôtel de Matignon, 57 rue de Varenne
- À l'hôtel Gouffier de Thoix, 56 rue de Varenne
- À l'hôtel de Montalivet, 58 rue de Varenne
- À l'hôtel de Castries, 72 rue de Varenne
- À l'hôtel de Cassini, 32 rue de Babylone
- Dans l'ensemble Ségur-Fontenoy, 20 avenue de Ségur

Source : DSAF

2.3 Les ministères hébergés

Il s'agit de ministères installés dans des locaux des services du Premier ministre mais rattachés à une administration de tutelle différente. Les dépôts dont bénéficie un ministère hébergé sont gérés par les SPM et figurent, à ce titre, sur la base de données CIMAISES. Une convention précise les modalités de gestion des biens en dépôt : les SPM assurent un suivi de l'inventaire ; la gestion proprement dite des ameublements est assurée par le ministère de tutelle qui informe les services du Premier ministre de tout mouvement permettant de maintenir la base de données à jour.

Depuis le changement de gouvernement de 2018, les SPM accueillent trois cabinets ministériels : le ministère de la cohésion du territoire et des relations avec les collectivités territoriales et ses deux ministères délégués, situés dans l'ensemble Ségur-Fontenoy, 20 avenue de Ségur.

2.4 Les diverses administrations soutenues par les SPM

Les services du Premier ministre gèrent les dépôts de nombreuses entités (missions, délégations, comités, commissariats, commissions, secrétariats généraux ...). Certaines sont placées sous

l'autorité directe du Premier ministre, comme le secrétariat général des affaires européennes (SGAE) ou le service d'information du gouvernement (SIG) ; d'autres ne sont pas placées sous l'autorité directe du Premier ministre mais leurs dépôts sont gérés par les services du Premier ministre, comme le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET, cf. note 3 de l'annexe 3) ou les autorités administratives indépendantes.

2.5 Les résidences et les appartements de fonction

Les résidences se composent de l'appartement du Premier ministre à l'hôtel de Matignon, de divers logements de fonction affectés à des ministres et, à l'extérieur, de la résidence de Souzy-la-Briche. Les dépôts qui se trouvent dans les résidences et logements de fonction sont directement gérés les SPM.

Les services du Premier ministre ne gèrent plus, depuis 2007, le pavillon de la Lanterne désormais occupé par le Président de la République. Les disparitions constatées avant la date du transfert effectif restent sous la gestion des services du Premier ministre.

2.6 Les bureaux des anciens présidents de la République

Les bureaux mis à la disposition des anciens présidents de la République peuvent également bénéficier de dépôts. Celui de M. Valéry Giscard d'Estaing, boulevard Saint-Germain, n'a bénéficié d'aucun dépôt. Celui de M. Jacques Chirac, rue de Lille, a bénéficié de 44 dépôts du Mobilier national et de 18 du Cnap, tous récolés et localisés. Selon la DSAF, le bureau de M. Nicolas Sarkozy, rue de Miromesnil, bénéficie de 78 biens déposés et celui de M. François Hollande, rue de Rivoli, bénéficie de 45 dépôts. **La commission reste dans l'attente du rapport de récolement de l'appartement rue de Miromesnil. Les dépôts de la rue de Rivoli sont trop récents pour justifier un récolement.**

2.7 Les adresses ne faisant plus partie du périmètre des SPM

Certains biens – aujourd'hui non localisés – ont été mis en dépôt à des adresses qui ne relèvent plus aujourd'hui du périmètre des services du Premier ministre. Ils sont malgré tout, maintenus dans les œuvres recherchées par les SPM puisque relevant de leur responsabilité au moment du dépôt.

La DSAF a communiqué à la commission une liste d'adresses qui ne dépendent plus des services du Premier ministre, et pour lesquelles sont comptabilisés des biens non localisés :

- 216 rue de l'université
- 71 rue Saint-Dominique
- 35 Rue Saint-Dominique
- 18 Rue Vaneau
- 36 Avenue de Friedland
- 10 rue de Solférino
- Annexe Oudinot

- 80 Rue de Lille

- 16 Boulevard Raspail

Cette liste ne correspondant pas toujours avec les listes adressées par les déposants (Cnap et Mobilier national, chacun pour les adresses les concernant), la commission reste dans l'attente d'une confirmation de leur part.

3 - Les opérations de récolement des dépôts

Le récolement est conduit par les institutions déposantes. Leurs rapports de mission sont ensuite transmis au dépositaire, avec copie au secrétariat de la commission.

Le récolement est mené sur l'ensemble des adresses dépendant des services du Premier ministre et auprès de tous les services. La DSAF précise qu'aucun espace n'est inaccessible pour les agents en charge du récolement.

L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose que les collections des musées de France sont récolées tous les dix ans. Le Mobilier national est tenu d'effectuer un récolement chez chacun des dépositaires de ses biens tous les cinq ans (avec indication de l'immeuble où ils sont déposés et de la date de dépôt) (article D. 113-21 du code du patrimoine). Le Cnap est tenu de récoler ses dépôts tous les dix ans (par la combinaison des articles D.113-10 et D.113-2). Seule la manufacture nationale de Sèvres n'a pas précisé à ce jour dans un texte sa fréquence de récolement.

Le récolement ne se limite pas à un simple pointage de la présence physique du bien, mais consiste à réaliser une campagne photographique complète du bien, avec indication de sa localisation, de son état, de son marquage, de la conformité de l'inscription à l'inventaire. Les déposants adressent au dépositaire et à la CRDOA les rapports de récolement qui sont exploités ci-après.

Pour les récolements à venir, la commission recommande que les dépositaires réalisent un premier pointage à partir de la liste des biens à récoler que le déposant leur adresse ex ante. Cette méthode peut favoriser des localisations d'œuvres en amont de la campagne de récolement, ce qui peut notamment éviter des dépôts de plainte non justifiés.

Par ailleurs, les dépositaires doivent faciliter les opérations de récolement en autorisant l'accès à toutes les pièces du (des) bâtiment(s) et les déposants doivent inspecter toutes les pièces dès lors que des œuvres sont manquantes.

3.1 L'état d'avancement des récolements

La logique de présentation du rapport impose de prendre en considération la situation des dépôts au moment des récolements, sans tenir compte des mouvements d'œuvres intervenus depuis. Ainsi, la lecture complète du rapport permet de retrouver les chiffres d'un tableau à l'autre et de ne pas avoir un nombre de biens récolés supérieur au nombre de biens déposés.

DÉPOSANTS	DERNIER RÉCOLEMENT	BIENS DÉPOSÉS	BIENS RÉCOLÉS	BIENS RESTANT A RÉCOLER	TAUX DE RÉCOLEMENT
Cnap	2015-2016	491	491	0	100,00 %
Mobilier	2012	2099	2096	3	99,86 %
Sèvres	programmé pour 2019	12022	0	12022	0,00 %
SHD	2015	2	2	0	100,00 %
SMF	2013	49	49	0	100,00 %
TOTAL		14663	2638	12025	17,99 %

Le taux très bas de récolement apparent (18 %) est dû à l'importance du nombre de dépôts de la manufacture de Sèvres, qui récolera la totalité de ses dépôts en 2019. Si on fait abstraction de cette catégorie, le taux de récolement ressort à 99,89 %.

Le chiffre de 12022 biens déposés de la manufacture de Sèvres pourra éventuellement être affiné au moment du récolement.

3.2 La lenteur de production des rapports de récolement

Le Cnap et la Mobilier national ont récolé à nouveau les services du Premier ministre en 2015 et 2016. Plus de deux ans après, la commission ne dispose toujours pas des rapports de récolement. **La commission regrette ce délai trop important et invite les déposants à publier leurs rapports de récolement à la suite des opérations elles-mêmes. Un tel délai est notamment préjudiciable à l'efficacité d'éventuels dépôts de plainte en cas de constats de disparitions.**

Dans l'attente de la production du rapport de récolement du Cnap, sont présentés ici les résultats communiqués par le directeur de l'établissement.

3.3 Le Mobilier national

Lors du récolement de 2010-2011, trois difficultés étaient apparues :

- d'une part le décalage important entre le récolement lui-même et la production du rapport, établi en janvier 2012. Cette difficulté ressurgit avec le récolement de 2016 dont le rapport n'est pas disponible début 2019,
- d'autre part, une différence d'appréciation entre la DSAF et le Mobilier national quant au cadrage à respecter pour les prises de vue notamment s'agissant des parties privatives (**à cet égard, la CRDOA note que les œuvres d'art déposées ont vocation à être exposées**

dans des lieux fréquentés par du public : possiblement dans les parties de réception des logements de fonction mais pas dans leurs parties privatives).

- enfin, des transferts d'une adresse à l'autre intervenus sans que le déposant en soit informé. Ainsi, une adresse relevant des services du Premier ministre (1 rue de la Manutention), inspectée à plusieurs reprises par le Mobilier national qui y avait des dépôts, n'a jamais fait l'objet d'un arrêté régulier. A l'inverse, une adresse qui a cessé d'être utilisée par ces mêmes services (11 rue de Chardin) était censée abriter un dépôt qui a été localisé ailleurs. Le Mobilier national indique qu'un arrêté de dépôt est en cours. L'article D. 113-18 du code du patrimoine précise que le bénéficiaire d'un dépôt du Mobilier national ne peut changer la place d'une œuvre sans l'accord du Mobilier national.

Le nouveau récolement quinquennal (2015-2016) s'est déroulé dans de bonnes conditions : tous les sites ont pu être inspectés, des prises de vue des biens et des numéros d'inventaire ont été réalisées, des constats d'état ont pu être dressés. Les conclusions de ce récolement sont en cours de rédaction par le Mobilier national. A la date de publication de ce rapport (février 2019), le rapport n'a pas été achevé, ce que regrette la commission.

Ce rapport permettra entre autres de s'assurer du sort de divers biens déposés dans des entités administratives n'existant plus ou ayant déménagé (secrétariat d'Etat chargé de la prospective et du développement de l'économie numérique [100 dépôts], Haut-Conseil à l'Intégration [8 dépôts], Commissariat à la Réforme de l'État [2 dépôts]) ou dans des appartements de ministres (ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance [27 dépôts], secrétaire d'État chargé de la prospective [7 dépôts]).

S'agissant des photographies, il est désormais entendu qu'elles sont autorisées sur tous les sites, à condition de respecter un cadrage serré. Les vues d'ensemble où apparaissent les effets personnels sont interdites. Dans la mesure où le cadrage est serré, la diffusion des photographies, notamment pour l'alimentation des bases de données des déposants, ne pose pas de difficultés particulières.

Enfin, la DSAF indique que les transferts d'une adresse à l'autre sont désormais exceptionnels et que le Mobilier national est systématiquement averti. En revanche, le périmètre de gestion des services du Premier ministre étant très fluctuant, il est important d'en suivre de près les évolutions afin de procéder aux transferts de dépôt qui en découlent. Ainsi, en 2013, la DSAF a indiqué au Mobilier national la reprise en gestion du CGET, du SGDSN et de France Stratégie. La régularisation des arrêtés de dépôt est en cours, de même que pour la direction de l'information légale et administrative (DILA) dont la reprise en gestion est plus récente (mars 2016). A partir de septembre 2017, les services du Premier ministre ont également repris en gestion les dépôts de la CNIL et du défenseur des droits qui se sont installés sur le site de Ségur-Fontenoy.

3.4 Le Centre national des arts plastiques

A partir du précédent récolement du Cnap en 2004 et du post-récolement, des échanges réguliers se sont établis pour parfaire les inventaires, comme le suivi des mouvements des biens déposés. Ces pratiques ont facilité le second récolement commencé en 2015, achevé en 2017. Ce récolement s'est présenté à l'occasion du regroupement des services du Premier ministre vers le nouveau centre de gouvernement à Ségur-Fontenoy. Sur un périmètre différent de celui de 2004, cette campagne devait notamment répondre au souhait d'organiser des restitutions soit à la demande de la DSAF,

soit à la demande du Cnap, et de vérifier les localisations des biens déposés non concernés par des déplacements.

Les premières missions se sont concentrées pendant l'été 2015, organisées sur plusieurs semaines pleines. Pour aborder le volume des biens à récolter, en respectant le calendrier imposé par le contexte, deux agents étaient déployés pour chaque inspection. Le programme journalier fut établi par la DSAF selon l'accessibilité des sites et les rendez-vous possibles. En effet, comme le rappelle le point 3 de ce rapport, chaque lieu doit être observé précisément pour identifier les biens présents comme les biens recherchés. Le temps dévolu pour chaque œuvre varie selon son accessibilité (décrochage et raccrochage), sa manipulation pour son constat, son état de conservation, puis le recueil des relevés (documentaire et administratif).

Le Cnap et la DSAF sont convenus de définir au fur et à mesure des récolements, les lots d'œuvres qui feraient l'objet d'une restitution : fragilité, valeur de l'œuvre, état de conservation, voire souhait du dépositaire de mettre fin à un dépôt. Aussi, certains rapatriements ont pu être programmés avant les déménagements.

Cependant, la méthodologie habituelle ne s'étant pas avérée performante, le Cnap a décidé de modifier son approche lors des récolements suivants présentant des caractéristiques similaires à celles des services du SPM : nombre très important de dépôts, contraintes de disponibilité des intervenants du déposant et du dépositaire, ajustement des recherches sur les inventaires respectifs. **Ainsi, les récolements sont désormais organisés sur une cadence hebdomadaire, à raison d'une demi-journée ou d'une journée. La durée d'une inspection est certes plus longue mais les données de récolement sont traitées dans la continuité de leur collecte. Le rapport est publié dans les six mois suivant le récolement.**

3.5 La Cité de la céramique-Sèvres et Limoges

Les dépôts de l'ancienne manufacture à Matignon et dans les résidences et services relevant du Premier ministre constituent une part importante du total des 250 000 objets environ déposés par Sèvres en divers endroits depuis le début du XIX^e siècle et inscrits à partir de 1814 sur un inventaire spécifique, appelé, depuis 2010, « inventaire de l'ancienne manufacture ». Il y aura probablement lieu de dissocier dans le traitement de ces œuvres, lorsque l'on constatera leur présence ou leur disparition, le cas de biens historiques et culturels proprement dits, qui relèvent par leur qualité ou leur rareté de ce qui est aujourd'hui le domaine public mobilier, par rapport au cas de pièces de service de moindre qualité et d'un usage tellement fréquent et courant que l'on puisse les comptabiliser différemment.

Un premier récolement avait débuté en 2006 qui n'a pu être achevé car certains locaux ne pouvaient être rendus accessibles par les services dépositaires.

Le transfert du Pavillon de la Lanterne à l'usage du Président de la République et les mouvements d'œuvres induits, notamment en termes de pièces de service de table et de pièces de cabaret, ont créé des confusions ne permettant plus d'affirmer la conformité des chiffres. Le récolement de la Présidence de la République a permis de constater la présence d'objets portant les contremarques des services du Premier Ministre. Ces divers éléments incitent donc à reprendre ce récolement in extenso.

3.6 Le service des musées de France

Depuis le 13 mars 1981, les musées nationaux ne peuvent plus déposer d'œuvres dans les ministères³. Les œuvres des musées nationaux déposées antérieurement au 13 mars 1981 peuvent y être maintenues, dans certaines conditions (article D. 423-18 du code du patrimoine). C'est ainsi que les services du Premier ministre bénéficient encore de dépôts de musées nationaux.

Le SMF ne doit donc plus être sollicité pour le dépôt d'œuvres appartenant aux collections des musées nationaux. Toutefois, certaines œuvres des musées nationaux ont été déposées postérieurement au 13 mars 1981 via le Mobilier national. Certains de ces dépôts sont identifiés sous un numéro d'inventaire du Mobilier national, numéro qui figure dans les états annuels dressés par les services du Premier ministre. La DSAF ne peut donc pas connaître l'institution dépositaire dont dépendent ces biens. Une opération de décroisement des inventaires entre le Mobilier national et les musées est en cours.

3.7 Le service historique de la défense

Les services du Premier ministre (et plus précisément le cabinet militaire) étaient dépositaires depuis le 1^{er} juillet 1988 de quatre gravures issues des collections du SHAT (service historique de l'armée de terre, qui est aujourd'hui intégré dans le SHD). Le SHD a retrouvé et récupéré deux de ces gravures.

Les deux dernières restent non localisées depuis un récolement antérieur à 2007. Elles ont fait l'objet d'un classement par le SHD (sur la notion de classement, cf. annexe 2 : lexique, p. 26).

³ Décret n°81-240 du 3 mars 1981 relatif aux prêts et aux dépôts d'œuvres des musées nationaux. Dispositions codifiées à l'article D. 423-9 du code du patrimoine par le décret n° 2011-574 du 24 mai 2011 relatif à la partie réglementaire du code du patrimoine.

3.8 Le résultat des derniers récolements

DÉPOSANTS	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés	Taux de disparition
Cnap	491	420	71	14,46 %
Mobilier national	2 096	1 745	351	16,75 %
Sèvres	En l'attente de l'achèvement du récolement (1er semestre 2019)			
SHD¹	2	0	2	100 %
SMF	49	36	13	26,53 %
TOTAL	2 638	2 201	437	16,57 %

Source : rapports de mission de récolement des déposants (pour le Cnap : transmission des résultats par le directeur du Cnap dans l'attente du rapport).

¹ Service historique de la Défense, relevant du ministère des armées

Le taux d'œuvres recherchées dans les services du Premier ministre est de 16,57 %, soit significativement moins que la moyenne des ministères dont le rapport est publié : 57,53 %. Ce chiffre s'explique notamment par le fait qu'il n'intègre pas à ce stade les résultats du récolement de la manufacture de Sèvres, résultats présentant la plupart du temps un taux de disparition élevé, dû à la petitesse et à la fragilité des pièces qui se brisent, se perdent et se volent facilement.

Il est rare de disposer d'une date de disparition précise. Dans la majorité des cas, il s'agit de périodes de disparition présumées, souvent assez larges, qu'il conviendra de réduire par des recherches des déposants dans leurs archives. Cependant, le classement des œuvres recherchées par la dernière date de localisation attestée indique qu'il s'agit de disparitions datant d'avant 2000 dans plus de 90% des cas.

4 - Délibérations de la commission sur les biens recherchés

Jusqu'au 1er janvier 2018, la CRDOA délibérait sur les suites à donner au constat de biens non localisés lors d'un récolement. Depuis cette date, et dès lors que la doctrine de la commission est aujourd'hui partagée (cf. annexe 2 : « Post-récolement des dépôts »), les déposants ont été invités à déterminer eux-mêmes les suites à réserver aux constats des biens non localisés, ce qui n'est pas le rôle de la CRDOA.

La CRDOA se concentre désormais sur sa mission de pilotage de ces opérations et de suivi de leurs résultats : elle s'assure que chaque rapport de récolement qui fait apparaître des biens non localisés soit assorti des suites réservées à ces constats. En cas de conclusions en vue du dépôt d'une plainte ou de l'émission d'un titre de perception, la CRDOA s'assure de la mise en œuvre effective de ces décisions. En cas d'absence de conclusions, elle demande aux déposants d'apporter les éclaircissements qui s'imposent sur les suites à donner.

4.1 Le résultat des délibérations de la commission

Déposants	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Dépôts de plainte	Titres de perception	Suites à déterminer
Cnap	71	0	0	46	0	25
Mobilier	351	0	315	36	1	0
Sèvres	En l'attente de l'achèvement du récolement (1er semestre 2019)			2	0	0
SHD	2	0	2	0	0	0
SMF	13	0	10	3	0	0
TOTAL	437	0	327	85	1	25

Source : CRDOA. Un titre de perception se cumule toujours soit avec un classement soit avec une plainte.

4.2 Classements

Plusieurs raisons peuvent conduire la commission à constater l'échec des recherches. Il s'agit souvent d'une absence de photographie de l'œuvre, ce qui réduit les chances de la retrouver ; aussi, le choix est fait de ne pas encombrer les registres déjà chargés des plaintes enregistrées par les services de police. Le classement peut aussi être lié à la date très ancienne d'un dépôt, ou à la difficulté d'identifier une œuvre au sein d'une série (typiquement certaines séries archéologiques ou de céramique).

Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite à la fois sur les inventaires du déposant, du dépositaire et de la base de données de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art.

4.3 Plaintes

Tableau détaillé des plaintes

Déposants	Demandes de plainte	Plaintes déposées	Restant à déposer
Cnap	46	46	0
Mobilier	36	36	0
Sèvres	2	2	0
SMF	3	3	0
Total	87	87	0

Source : CRDOA

Cnap

Antérieurement à 2015, 2 plaintes ont été spontanément déposées par les services du Premier ministre :

- le 30 mars 2006 pour la disparition de la sculpture de Paul Ferdinand Simon (FNAC 6843), déposée à la direction des services administratifs et financiers, 18 rue Vanneau,
- le 24 octobre 2011 pour l'estampe de Poliakoff (FNAC 30461), l'œuvre originale ayant été remplacée par une photocopie couleur. L'estampe était encore localisée en 2006 au service d'information du gouvernement (SIG) au 19 rue de Constantine.

6 plaintes ont été déposées à la demande de la CRDOA le 4 avril 2008 :

- *Tête de femme* d'Etienne-Martin, sculpture (FNAC 8095)
- *Femme allongée* d'Hamelin, sculpture (FNAC 10287)
- *Triptyque n°280* de Katz, peinture (FNAC 34031)
- *Le Cavalier* de Rivière, sculpture (FNAC 10182)
- *Sans titre* de Skoda, estampe (FNAC 88235)
- *Kernoo* de Vasarely, peinture (FNAC 28525)

En juillet 2015, les services du Premier ministre ont déposé 38 plaintes spontanées relatives à des biens recherchés du Cnap (pour le détail : cf. annexe 5).

Mobilier national

36 plaintes sont en cours pour l'ensemble des adresses relevant de Matignon :

- 14 déposées en 2008 pour des biens recherchés à la suite du récolement de 2003-2006 :

6 déposés à l'Hôtel de Matignon (57 rue de Varenne) : GMT 1347/2 ; GMT 13642/2 ; GMT 14686 ; GMT 17681 ; GML 8407/1 et 3 ;

2 déposés à l'Hôtel Montalivet (58, rue de Varenne) : GMT 11432/2 ; GML 9309/4 ;

1 déposé au 35 rue St Dominique : GML 9069/9 ;

2 déposés à l'Hôtel de Castries (72, rue de Varenne) : GME 12166/5 ; GML 8979/4 ;

1 déposé à l'Hôtel Cassini (32, rue de Babylone) : GML 328 ;

2 déposés au 19 rue de Constantine : GME 17335/1 ; GMT 24117/1.

- 1 plainte datant de février 1986 pour la disparition d'une pendule du Mobilier national (GML 7264) à l'hôtel de Clermont, au 69 rue de Varenne.

- En juillet 2015, les services du Premier ministre ont déposé 21 plaintes spontanées relatives à des biens recherchés du Mobilier (pour le détail : cf. annexe 4).

Sèvres

Deux plaintes ont été déposées pour des biens de la manufacture de Sèvres :

- dépôt de plainte spontané par la DSAF le 22 octobre 2011 pour un biscuit : *Les Chinois à la Corbeille* (SV 09776)

- dépôt de plainte le 12 mars 2012 par la manufacture de Sèvres pour une assiette déposée en 1980 au secrétariat d'État à la recherche. L'assiette a été repérée sur ebay le 1^{er} mars 2012 et une plainte a été déposée le 9 mars 2012. Le procureur a classé le dossier sans suite.

SMF

Trois plaintes ont été déposées pour des biens relevant des musées nationaux :

- *Les masques* de Paul Elie Gernez (AM 1657D) le 15 juillet 2015

- *Vénus et Amour* d'après Clodion (CHB 228) le 17 décembre 2014

- *Le marché de Fès* de Mariotte (AF 13745) le 17 décembre 2014.

Depuis plusieurs années et notamment depuis 2011 avec la création d'Etalab, le gouvernement s'est engagé dans une politique d'ouverture des données publiques. Depuis le 7 octobre

2018, les administrations doivent spontanément publier leurs données. Dans cette perspective, la commission recommande à tous les déposants de publier en ligne leurs données en matière de dépôts, et notamment les photographies des œuvres recherchées, sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle. Même si la qualité de la photo n'est pas optimale, sa publication reste de nature à favoriser la redécouverte de l'œuvre, et la démarche répond à l'obligation faite aux administrations de publier leurs données.

4.4 Titres de perception

La proposition du Mobilier national d'émettre un titre de perception d'un montant de 1 500€ a été validée en séance plénière du 19 décembre 2013 à l'encontre de la DSAF : obélisque en porcelaine de Sèvres (GML 8782/2). **La DSAF reste en attente de la facturation de la part du Mobilier national.**

4.5 Suites restant à déterminer

D'après les résultats du dernier récolement mené par le Cnap, des suites restent à déterminer pour 25 biens recherchés.

Deux cas particuliers peuvent être signalés :

- tout d'abord, 17 estampes, relevant de trois commandes publiques entre 1989 et 1996, ont été tirées, chacune en plusieurs exemplaires, destinés à être largement diffusés dans les administrations. 8 de ces estampes provenant du même portfolio du "Bicentenaire de la Révolution" (déposé dans son ensemble en 1990) n'avaient pas été recherchées lors du précédent récolement du Cnap. Il ne s'agit donc pas de disparitions récentes intervenues entre les deux dernières inspections du Cnap. Enfin, l'historique des localisations pour 3 de ces exemplaires doit être éclairci malgré le manque d'archives déposant/dépositaire relatives au suivi de leurs mouvements.

- par ailleurs, le Cnap recense 4 biens déposés en 1937, non retrouvés lors du précédent récolement. Ces œuvres n'ont pas fait l'objet de dépôt de plainte en 2008. En 2014, l'état annuel des SPM les signalait localisées au secrétariat général de la défense nationale, sans toutefois que le Cnap puisse l'attester, en l'absence de photographies. Il s'agit de deux petites sculptures en bronze de Francine Cartier (FNAC 14335) et Georges Malissard (FNAC 13747), et d'un ensemble de chaises commandées à Rémy Cornet (FNAC 14817) avec la garniture réalisée par Louis Salazard (FNAC 14824).

Enfin les suites sont encore en attente sur 4 autres biens.

Il appartient au Cnap de déterminer les suites réservées à ces 25 biens dans le rapport de récolement qui doit être établi et transmis à la commission (classements, plaintes et / ou titres de perception).

Conclusion

Le Cnap comme le Mobilier national ont achevé leur récolement il y a deux ans (en 2016) mais la commission reste toujours dans l'attente de la production des rapports. La manufacture de Sèvres doit achever le récolement de ses dépôts au cours du premier semestre 2019.

La Commission a arrêté à l'année 2021 le prochain récolement pour les autres déposants.

S'agissant du titre de perception validé en séance plénière de la commission en décembre 2013, il y a cinq ans, il appartient au Mobilier national d'émettre le titre afin de permettre à la DASF de le régler.

Enfin, le Cnap doit déterminer les suites à réserver à 25 biens non localisés lors des derniers récolements (cf. lignes rouges dans le tableau en annexe 3) : classement ou plainte, chaque décision étant assortie ou non d'un titre de perception.

Annexe 1 : textes de références

- **Code général de la propriété des personnes publiques : article L. 2112-1 : domaine public mobilier**
- **Circulaire du 3 juin 2004 relative au dépôt d'objets d'art et d'ameublement dans les administrations**
- **Textes instituant la CRDOA : articles D.113-27 et suivants du code du patrimoine**
- **Textes définissant les modes d'intervention des déposants et les obligations des dépositaires :**
 - **Centre national des arts plastiques : articles R.113-1 et suivants du code du patrimoine**
 - **Manufacture de Sèvres : décret n°2009-1643 portant création de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges**
 - **Mobilier national : articles D.113-11 et suivants du code du patrimoine ; arrêté du 3 juin 1980**
 - **Service des musées de France : articles D. 423-9 à D.423-18 du code du patrimoine**

Annexe 2 : lexique

- **Notions générales**

- **Inventaire** : liste des biens (œuvres et objets) appartenant à une collection. L'inventaire des biens déposés doit être tenu par le déposant comme par le dépositaire.
- **Bien culturel** : il s'agit notamment d'une production artistique (peintures, sculptures, mobilier, etc.) ou d'objets relevant de l'archéologie, de l'ethnologie ou du patrimoine scientifique ou technique, au sens de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques (champ de compétence de la CRDOA : 4° à 11°, sauf 10°).
- **Notice** : fiche descriptive du bien et de son parcours (photo, carte d'identité [domaine, titre ou appellation, auteur, numéro d'inventaire, matière et technique, dimensions], informations relatives au récolement (date, résultat) et au post-récolement (suite à donner : maintien du dépôt, restauration, classement, dépôt de plainte, émission d'un titre de perception...).

- **Les dépôts**

- **Dépôt** : prêt de longue durée d'un bien appartenant à une collection pour être installé dans un musée, une administration, une institution pour être présentée au public (article 1915 du code civil : « *Le dépôt, en général, est un acte par lequel on reçoit la chose d'autrui, à la charge de la garder et de la restituer en nature* »).
- **Déposant** : institution qui procède au dépôt.
- **Dépositaire** : institution qui bénéficie du dépôt.

- **Récolement des dépôts**

Le récolement vient du latin « recolere », « passer en revue » et consiste, à partir des inventaires des institutions déposantes, à vérifier sur le terrain la présence et l'état de conservation du bien déposé. Les opérations de récolement, conduites à l'initiative du déposant, imposent une démarche contradictoire avec le dépositaire.

Bien localisé : bien dont la localisation est prouvée, soit parce que identifié par le récoleur dans le lieu de dépôt, soit parce que faisant l'objet d'un déplacement provisoire attesté (prêt, restauration).

Bien recherché : bien dont la localisation est inconnue. Le bien peut être présumé détruit, notamment en raison de guerre (l'hypothèse d'une redécouverte fortuite reste possible), volé (notamment cas d'effraction) ou égaré à la suite d'un déplacement dans un autre bureau, une cave, etc. Les suites à donner sont déterminées par le déposant.

Bien restant à récoler : bien restant à récoler dans un lieu de dépôt non encore visité ou bien qui n'a pu être inspecté lors de la visite du récoleur (musée en travaux, objet en caisse, déménagement de réserve, occupant du bureau présent à ce moment-là, etc.).

- **Post-récolement des dépôts :**

Ensemble des démarches qui font suite au récolement :

1. Lorsque le dépositaire retrouve une oeuvre signalée comme recherchée dans le rapport de récolement, il est tenu d'en informer le déposant, qui avertit la CRDOA.
2. A l'issue d'un récolement, le déposant détermine les suites qu'il convient de réserver à chaque bien non localisé, et qu'il indique dans le rapport de récolement :

- soit un **classement** : ce terme s'applique aux biens qui demeurent recherchés à l'issue des recherches complémentaires. Ils restent inscrits sur les inventaires des collections nationales et dans l'inventaire du dépositaire. Le dépositaire reste tenu à un devoir d'information à leur égard,

- soit la demande d'un **dépôt de plainte** : c'est une action de signalement d'une infraction, en cas de disparition d'un bien. C'est le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire). La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

Les aspects de procédure pénale sont présentés dans le guide en ligne « Sécurité des biens culturels : de la prévention du vol à la restitution de l'objet volé » (cf. notamment pages 30 à 31, 36 à 39 et 67 à 71).

- soit la demande d'émission d'un **titre de perception** (systématiquement cumulée avec soit un classement, soit un dépôt de plainte) : procédure financière permettant, en cas de disparition d'un bien et de carence manifeste du dépositaire, le recouvrement d'une dette mise à sa charge au profit de l'institution déposante.

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Service	Adresse	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Services placés sous l'autorité directe du Premier ministre et ministères rattachés										
Cabinet du Premier ministre	13 rue Vanneau	Cnap	0	16	16	0	0	0	0	0
Cabinet du Premier ministre	13 rue Vanneau	Mobilier	0	37	30	7	0	7	0	0
Cabinet du Premier ministre	56 rue de Varenne	Cnap	0	28	28	0	0	0	0	0
Cabinet du Premier ministre	57 rue de Varenne	Cnap	0	19	19	0	0	0	0	0
Cabinet du Premier ministre	58 rue de Varenne	Cnap	0	40	40	0	0	0	0	0
Cabinet du Premier ministre	32 rue de Babylone	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Cabinet du Premier ministre SGG	56 rue de Varenne	Mobilier	0	27	25	2	0	2	0	0
Cabinet du Premier ministre SGG	57 rue de Varenne ¹	Mobilier	0	910	721	189	0	161	28	0
Cabinet du Premier ministre SGG	58 rue de Varenne	Mobilier	0	107	81	26	0	24	2	0
Cabinet du Premier ministre SGG Ministère chargé de la mise en œuvre du plan de relance	32 rue de Babylone	Mobilier	0	103	83	20	0	19	1	0
Cabinet militaire	56 rue de Varenne	SHD	0	2	0	2	0	2	0	0
Pavillon de musique	34 rue de Babylone	SMF	0	4	4	0	0	0	0	0
Cabinet du Premier ministre et autres services	66 rue de Bellechasse	Mobilier	0	10	1	9	0	9	0	0
Centre interministériel de renseignements administratifs	57 rue de Varenne	Cnap	0	2	0	2	0	0	0	2
DGAFP	32 rue de Babylone	SMF	0	1	0	1	0	0	1	0
Ministère de l'information	36 avenue Friedland	Cnap	0	3	0	3	0	0	0	3
Ministère des relations avec le Parlement	69 rue de Varenne	Cnap	0	10	10	0	0	0	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Service	Adresse	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Ministère des relations avec le Parlement	69 rue de Varenne	Mobilier	0	146	137	9	0	9	0	0
SE chargé de l'aide aux victimes	99 rue de Grenelle	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
SE chargé de la prospective et du développement de l'économie numérique	35 rue St-Dominique	Mobilier	0	100	75	25	0	24	1	0
SE chargé de la réforme de l'État	32 rue de Babylone	Cnap	0	16	16	0	0	0	0	0
SE information	36 avenue Friedland	SMF	0	1	0	1	0	1	0	0
SGG	56 rue de Varenne	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
SGG	57 rue de Varenne ¹	Cnap	0	83	25	58	0	0	46	12
SGG	57 rue de Varenne	SMF	0	27	21	6	0	5	1	0
SGG	58 rue de Varenne	Cnap	0	10	10	0	0	0	0	0
SGG	58 rue de Varenne	SMF	0	1	1	0	0	0	0	0
SGG	32 rue de Babylone	Cnap	0	7	6	1	0	0	0	1
SGG	72 rue de Varenne	Mobilier	0	148	129	19	0	17	2	0
SGG	72 rue de Varenne	SMF	0	11	10	1	0	0	1	0
Appartement de la SE chargée de la prospective	31 rue de Verneuil	Mobilier	0	7	7	0	0	0	0	0
Appartement du ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance	13 rue de Bourgogne	Mobilier	0	27	27	0	0	0	0	0
Commissariat à la réforme de l'Etat	5 rue Oswaldo Cruz	Mobilier	0	2	2	0	0	0	0	0
Commissariat général à la stratégie et à la prospective (France stratégie)	18 rue Martignac	Cnap	0	15	15	0	0	0	0	0
CIVS	1 rue de la Manutention	Cnap	0	4	4	0	0	0	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Service	Adresse	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Conseil d'analyse économique	113 rue de Grenelle	Cnap	0	4	3	1	0	0	0	1
Délégation à l'espace aérien	11 rue de Chardin	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Direction des services administratifs et financiers (DSAF)	18 rue Vaneau	Cnap	0	25	25	0	0	0	0	0
Direction des services administratifs et financiers (DSAF)	18 rue Vanneau	Mobilier	0	21	15	6	0	6	0	0
Direction des services administratifs et financiers (DSAF)	66 rue de Bellechasse	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
Direction des services administratifs et financiers (DSAF)	70-74 rue de Varenne	Cnap	0	7	7	0	0	0	0	0
Division du patrimoine et de la logistique	70 rue de Varenne	Cnap	0	13	13	0	0	0	0	0
France Stratégie (ex CAS)	18 rue de Martignac	Mobilier	0	32	32	0	0	0	0	0
Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH)	9 rue de Grenelle	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
Haut conseil à l'intégration ³	7 rue Saint-Georges	Mobilier	0	8	8	0	0	0	0	0
Observatoire de la laïcité	35 rue Saint-Dominique	Cnap	0	10	10	0	0	0	0	0
Secrétariat général pour l'investissement	32 rue de Babylone	Cnap	0	8	8	0	0	0	0	0
Secrétariat général à la mer	16 boulevard Raspail	Mobilier	0	26	25	1	0	1	0	0
Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)	66 rue de Bellechasse	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
Service d'information du gouvernement (SIG)	19 rue de Constantine	Cnap	0	11	10	1	0	0	0	1
Service d'information du gouvernement (SIG)	19 rue de Constantine	Mobilier	0	35	27	8	0	6	2	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Service	Adresse	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Services du Premier ministre	Toutes adresses	Sèvres	12022	0	0	0	0	0	2	0
Résidences et bureaux des anciens présidents										
Résidence Pavillon de la Lanterne	Route de Saint-Cyr	Mobilier	3	206	176	30	0	30	0	0
Résidence Pavillon de la Lanterne	Route de Saint-Cyr	SMF	0	4	0	4	0	4	0	0
Résidence de Souzy-la-Briche	Souzy-la-Briche	Cnap	0	9	9	0	0	0	0	0
Bureau du président Jacques Chirac	119 rue de Lille	Cnap	0	18	18	0	0	0	0	0
Bureau du président Jacques Chirac	119 rue de Lille	Mobilier	0	44	44	0	0	0	0	0
Bureau du président Nicolas Sarkozy	7 rue de Miromesnil	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	51 bd de la Tour-Maubourg	Cnap	0	50	47	3	0	0	0	3
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	51 bd de la Tour-Maubourg	Mobilier	0	37	37	0	0	0	0	0
Ministères et services soutenus par les services du Premier ministre										
Ministère du logement et de l'habitat durable	55 rue Saint-Dominique	Cnap	0	10	10	0	0	0	0	0
Ministère du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité	70-74 rue de Varenne	Cnap	0	23	21	2	0	0	0	2
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports	35 rue Saint-Dominique	Cnap	0	9	9	0	0	0	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Service	Adresse	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ²	5 rue Pleyel Saint-Denis	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Services interministériels soutenus par les services du Premier ministre										
Délégation interministérielle au développement de la Vallée de la Seine	55 rue Saint-Dominique	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)	35 rue Saint-Dominique	Cnap	0	11	11	0	0	0	0	0
Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)	13 rue Vanneau	Cnap	0	7	7	0	0	0	0	0
Délégation interministérielle à la mixité sociale dans l'habitat (DIMSH)	13 rue de Bourgogne	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
Autorités administratives indépendantes soutenues par les services du Premier ministre										
Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)	35 rue Saint-Dominique	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)	35 rue Saint-Dominique	Cnap	0	5	5	0	0	0	0	0
Commission nationale informatique et libertés	66 rue de Bellechasse	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Commission nationale informatique et libertés	66 rue de Bellechasse	Mobilier	0	29	29	0	0	0	0	0
Défenseur des droits	3 place Fontenoy	Mobilier	0	33	33	0	0	0	0	0
Total général			12025	2638	2201	437	0	327	87	25

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Service	Adresse	Déposant	À récolet	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Établissements publics placés sous la tutelle du Premier ministre avec gestion autonome⁴										
École nationale d'administration	Paris	Cnap	0	61	30	31	0	0	0	31
École nationale d'administration	Strasbourg	Cnap	0	13	13	0	0	0	0	0
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)	13 place Joffre	Musée armée	0	1	1	0	0	0	0	0
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)	13 place Joffre	Mobilier	0	28	28	0	0	0	0	0
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)	13 place Joffre	SMF	0	5	5	0	0	0	0	0
Institut international d'administration publique (intégré à l'ENA depuis 2012)	2 avenue de l'Observatoire	Mobilier	0	2	0	2	0	0	2	0
Institut régional d'administration	Lille	Cnap	0	8	8	0	0	0	0	0
Institut régional d'administration	Metz	Cnap	0	3	3	0	0	0	0	0
Total établissements publics			0	121	88	33	0	0	2	31

Source : déposants

¹ A cette adresse, sont comptabilisés les dépôts dans plusieurs administrations qui n'existent plus aujourd'hui ou qui ont changé d'adresse, mais dont la DSAF reste responsable : ministère de la fonction publique, secrétariat d'État à la fonction publique, ministère de l'information, secrétariat d'État à l'information, commissariat général au plan (actuelle France Stratégie), Commission interministérielle pour les questions de coopération économique européennes (actuel SGAE), secrétariat d'État chargé des relations avec le Parlement.

² Depuis le 1^{er} janvier 2018, le CGET (ex-DATAR) est rattaché administrativement au ministre chargé de l'aménagement du territoire (décret n° 2017-1860 du 30 décembre 2017). Depuis sa création en mars 2014, il était rattaché au Premier ministre.

³ Le HCI a été dissous en décembre 2012.

⁴ Ces établissements publics gèrent eux-mêmes leurs dépôts. Ils sont indiqués ici pour information puisque sous tutelle du Premier ministre mais ne sont pas comptabilisés dans le total général puisque ne relevant pas de la gestion de la DSAF.

Bleu : biens restant à récolet - Vert : tous les biens sont localisés - Jaune : biens recherchés et délibérés - Rouge : suites à donner

Les adresses indiquées ci-dessus correspondent à celles des derniers récolements (dont le rapport a été transmis à la commission, ou dont au moins les résultats ont été transmis dans le cas du Cnap pour le récolet 2015-2016). Certaines d'entre elles n'accueillent plus les services mentionnés. Par exemple, la délégation interministérielle au

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

développement de la Vallée de la Seine est enregistrée à l'adresse où le récolement a été effectué, c'est-à-dire le 55 rue Saint-Dominique, même si cette délégation est maintenant logée au 20 avenue Ségur. De même, le conseil d'analyse économique est enregistré au 113 rue de Grenelle, même si cette institution est désormais également logée au 20 avenue Ségur. Ces choix s'expliquent dans le cas d'œuvres non localisées au moment des récolements, qui doivent continuer à être recherchées notamment à l'endroit où leur disparition a été constatée.

Dans la même logique, les biens non localisés antérieurs à la reprise en gestion du CGET, du CGSP (France Stratégie), du SGDSN ne sont pas comptabilisés dans ce rapport.

De la même manière, si une entité administrative a été dissoute, et si des dépôts ont été récolés avant cette dissolution, ils sont mentionnés ici en attendant de faire le point lors du prochain récolement. Par exemple, le Cnap a récolé et localisé un dépôt au secrétariat d'État chargé de l'aide aux victimes, qui n'existe plus aujourd'hui : le rapport mentionne ce récolement, et à l'occasion de la prochaine campagne le Cnap précisera si le bien a été restitué, s'il est toujours sur place ou s'il a été déplacé.

Annexe 4 : plaintes déposées par la DSAF pour le Mobilier national en juillet 2015

NON VUS DU MOBILIER NATIONAL - DISPARITION ENTRE 2000 ET 2014 - DEPOT DE PLAINTE EN JUILLET 2015

GML 9776		Pot à gingembre	Objet d'art	époque XIXe s	porcelaine de Chine, bleu cobalt, couvercle en bois	Vu en 2004 au 57 rue de Varenne - non vu en 2010	
GMT 12649/4	JACOB DESMALTER, Alphonse	Chaise Lyre	Meuble	Empire	acajou, chaise ajourée, pieds tournés double poire à triple bagues, dés saillants, dossier lyre à 5 cordes, couverte de tissu rouge	Vu en 2005 au 57 rue de Varenne - non vu en 2010	
GML 7096/2		Flambeau	Lustrerie	Louis XVI	Bronze verni, base circulaire, fût conique évasé surmonté d'un vase	Vu en 2005 au 57 rue de Varenne - non vu en 2010	
GME 16347	MOURGUE, Pascal	Table modèle "Atlantique"	Meuble	Moderne et contemporain	métal laqué noir, dessus rond en verre sablé	Vu en 2004 au 58 rue de Varenne - non vu en 2010	Pas de visuel
GME 16099/2	WILMOTTE, Jean-Michel	Table ronde modèle "Washington"	Meuble	Moderne et contemporain	métal laqué noir et dalle de verre	Vu en 2009 au 32 rue de babylone - non vu en 2012	
GME 14123		Table de décharge	Meuble	Empire	acajou, 1 tiroir, dessus plein	Vu en 2004 au 19 rue Contantine - non vu en 2010	Pas de visuel
GME 15628/2		Table de chevet	Meuble	Directoire et Empire	acajou, 3 tablettes bordées	Vu en 2004 au 69 rue de Varenne - non vu en 2009	
GME 14678		Bureau	Meuble	Louis-Philippe	acajou, dessus gainé de similicuir havane	Vu en 2008 au 69 rue de Varenne - non vu en 2010	
GME 14921		Bureau	Meuble	Louis-Philippe	Acajou et cuir	Vu en 2010 au 35 rue Saint-Dominique - non vu en 2014	
GML 9012/4		Lampadaire "canon de fusil" à 3 lumières	Lustrerie	Moderne et contemporain	bronze doré	Vu en 2004 au 35 rue Saint-Dominique - non vu en 2010	Pas de visuel
GME 15012/2		Bibliothèque	Meuble	Directoire et Empire	acajou verni, vitre	Vu en 2004 au 69 rue de Varenne - non vu en 2010	Pas de visuel
GME 6822		Commode	Meuble	Empire	noyer vernis, plateau de marbre à angles droits saillants gris Napoléon, palissandre	Vu en 2002 d'après notre base de données mais sans localisation précise	pas de visuel
GML 8800		Statuette "Sonneur de trompe" ou "la chasse"	Objet d'art	1911	biscuit de Sèvres	Vu en 2002 au 57 rue de Varenne (réserve)	pas de visuel
GME 15339/2		Bibliothèque	Meuble	Empire	acajou, à 2 portes vitrées, montants en pilastre	Vu en 2001 au 58 rue de Varenne - non vu en 2004	pas de visuel
GME 16081/2		Table de téléphone	Meuble	Moderne et contemporain	en glace claire, lamifié et métal laqué	vu en 2002 au 35 rue Saint-Dominique (cave) non vu en 2004	pas de visuel
GMT 24789/23		Fauteuil confortable	Meuble	Moderne et contemporain	couvert de velours ciselé rouge	Vu en 2002 au 58 rue de Varenne	pas de visuel

GMT 28098/43	WILMOTTE, Jean-Michel	Chaise, modèle Cylindre	Meuble	Moderne et contemporain	Métal noir, cuir noir	Vu en 2004 au 32 rue de Babylone - non vu en 2010	
GMT 28098/49	WILMOTTE, Jean-Michel	Chaise, modèle Cylindre	Meuble	Moderne et contemporain	Métal noir, cuir noir	Vu en 2004 au 32 rue de Babylone - non vu en 2010	
GMT 28484		Tapis "Taj' Mahal"	Tapis	20ème siècle	Laine	Vu en 2000 au 56 rue de Varenne - non vu en 2004	pas de visuel
GMT 28578/4	WILMOTTE, Jean-Michel	Chaise, modèle Compas	Meuble	Moderne et contemporain	Métal noir, cuir noir	NON VU - Dernière localisation : 2004 - 32 rue de Babylone (DGAFP)	
GMT 28578/7	WILMOTTE, Jean-Michel	Chaise, modèle Compas	Meuble	Moderne et contemporain	Métal noir, cuir noir	NON VU - Dernière localisation : 2004 - 32 rue de Babylone (DGAFP)	

Annexe 5 : plaintes déposées par la DSAF pour le Cnap en juillet 2015

NUMERO INVENTAIRE	ARTISTE	TITRE	DOMAINE	TECHNIQUE	HISTORIQUE	VISUEL
FNAC 33382	ALBERT, Jean-Max	Sans titre	Peinture	Aquarelle	NON VU - Dernière localisation : 1988 - mise en dépôt au ministère de la Fonction publique au 69 rue de Varenne - non vu lors du récolement de 2004	OUI
FNAC 6443	AMBROSIO (d'), Louis	Tête d'enfant	Sculpture	Pierre	NON VU - Dernière localisation : 1943 - SE à l'Information - 10 rue de Solférino	OUI
FNAC 973	AUCLAIR, André	Grande bouteille émaillée vert et blanc	Objet/Design	Vase	NON VU Dernière localisation : 1957 - mise en dépôt au Ministère de l'Information 36 avenue de Friedland	NON
FNAC 14570	BONIFAS, Paul	Objet décoratif	Objet d'art		NON VU - Dernière localisation : 1942 - SE à l'Information - 10 rue de Solférino	OUI
FNAC 130	BOURGUIGNON	Sans titre	Objet d'art	Vase	NON VU - Dernière localisation : 1943 - SE à l'Information - 10 rue de Solférino	OUI
FNAC 16391	BROYELLE, Raphaël Albert	Le Loir à Bonneval	Peinture	Peinture	NON VU - Dernière localisation : 1942 - SE à l'Information - 10 rue de Solférino	OUI
FNAC 27061	CAVAILLES, Jean Jules Louis	Fenêtre à Nice	Art graphique	Lithographie	NON VU - Dernière localisation : 1960 - mise en dépôt au 57 rue Varenne	NON
FNAC 9960	DIKRAN	Crépuscule	Sculpture	Bronze	NON VU - Dernière localisation : 1989 - mise en dépôt au Ministère de la fonction publique - 69 rue de Varenne	OUI
FNAC 29813	DORNY, Bertrand	Beltsy	Art graphique	Eau-forte	NON VU - Dernière localisation : 1976 - mise en dépôt au 32 rue de Babylone - SE auprès du PM chargé de la Fonction publique	NON
FNAC 34113	FOUNE-G	Le cerveau	Peinture	Huile sur toile	NON VU - Dernière localisation : 1985 - mise en dépôt au 18 rue Martignac - Commissariat général au Plan (aujourd'hui CGSP)	OUI
FNAC 6673(2)	GEMIGNANI, Ulysse	Sirènes	Sculpture	Groupe sculpté	NON VU - Dernière localisation : 1946 - mise en dépôt au 18 rue Martignac - Commissariat général au Plan (aujourd'hui CGSP)	OUI
FNAC 14816	GEORGES, Albert		Meuble	Console	NON VU - Dernière localisation : 1937 - mise en dépôt au 57 rue Varenne	NON
FNAC 14009	GOULINAT, Jean Gabriel	Panneau décoratif pour l'Hôtel de Matignon	Peinture	Huile sur bois	NON VU - Dernière localisation : 1936 - mise en dépôt au 57 rue Varenne	NON
FNAC 14010	GOULINAT, Jean Gabriel	Panneau décoratif pour l'Hôtel de Matignon	Peinture	Huile sur bois	NON VU - Dernière localisation : 1936 - mise en dépôt au 57 rue Varenne	NON
FNAC 14011	GOULINAT, Jean Gabriel	Panneau décoratif pour l'Hôtel de Matignon	Peinture	Huile sur bois	NON VU - Dernière localisation : 1936 - mise en dépôt au 57 rue Varenne	NON
FNAC 14012	GOULINAT, Jean Gabriel	Panneau décoratif pour l'Hôtel de Matignon	Peinture	Huile sur bois	NON VU - Dernière localisation : 1936 - mise en dépôt au 57 rue Varenne	NON
FNAC 14013	GOULINAT, Jean Gabriel	Panneau décoratif pour l'Hôtel de Matignon	Peinture	Huile sur bois	NON VU - Dernière localisation : 1936 - mise en dépôt au 57 rue Varenne	NON
FNAC 16769	GUY-LOE, Maurice	Les premières bombes sur Bruxelles	Peinture	Aquarelle	NON VU - Dernière localisation : 1943 - SE à l'Information - 10 rue de Solférino	NON
FNAC 562	JOULIA, Elisabeth	Récipient, contenant	Objet d'art	Céramique en grès noir	NON VU Dernière localisation : 1956 - mise en dépôt au SE chargé de l'Information - 57 rue Varenne	NON
FNAC 927	LENOBLE, Jacques	Coupe rose	Objet d'art	Céramique	NON VU - Dernière localisation : 1956 - mise en dépôt au 57 rue Varenne	NON
FNAC 28838	LEVANTAL, Philippe	Drapeaux à Concarneau	Peinture	Gouache	NON VU - Dernière localisation : 1968 - mise en dépôt au 58 rue de Varenne - SE à la fonction publique	NON

FNAC 16616	MAGUET, Richard	<i>Paysage au chien</i>	Peinture	Huile sur toile	NON VU - Dernière localisation : 1942 - SE à l'Information - 10 rue de Solférino	OUI
FNAC 9042	MOIRIGNOT, Edmond	<i>"Femme assise"</i>	Sculpture	Bronze	NON VU - Dernière localisation : 1956 - mise en dépôt au Ministère de l'Information - 36 avenue Friedland	NON
FNAC 16735	MORNAY (de la)	<i>Fleurs</i>	Peinture		NON VU - Dernière localisation : 1942 - SE à l'Information - 10 rue de Solférino	OUI
FNAC 10166	OLERE, David	<i>Piccato pizzicato</i>	Sculpture	Pierre	NON VU - Dernière localisation : 18/12/1989 - mise en dépôt au Ministère de la fonction publique - 69 rue de Varenne	OUI
FNAC 27159	PATIER, Robert	<i>La petite messe de Saint-Hubert</i>	Peinture		NON VU - Dernière localisation : 1968 - 216 rue de l'Université (Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne = devenu le SGAE)	NON
FNAC 19984	PENAT, Lucien Elol	<i>La petite bretonne</i>	Art graphique	Estampe	NON VU - Dernière localisation : 1948 - mise en dépôt au Ministère de la Fonction publique - 58 rue de Varenne	OUI
FNAC 25907	PIECHAUD, Claude	<i>"L'île Saint-Louis"</i>	Art graphique	Dessin	NON VU - Dernière localisation : 1958 - 57 rue Varenne	NON
FNAC 32106	PORTAL, Maurice	<i>La ruelle</i>	Art graphique	Gravure	NON VU - Dernière localisation : 32 rue de Babylone - déclaré non vu dès 1982	NON
FNAC 26751	POUCHAIN, Jacques	<i>Fleurs des champs</i>	Peinture	tableau	NON VU - Dernière localisation : 1991 (où ?)	NON
FNAC 19578	RENAUD, René	<i>Effet de neige</i>	Peinture	Huile sur toile	NON VU - Dernière localisation : 1950 - Mise en dépôt au Commissariat général au Plan (actuellement CGSP)	NON
FNAC 10192	ROSSI, Piera	<i>Traces n°3</i>	Sculpture	Bois	NON VU - Dernière localisation : 1989 - mise en dépôt au Ministère de la fonction publique - 69 rue de Varenne	OUI
FNAC 16438	ROUVRE, Yves	<i>Paysage</i>	Peinture		NON VU - Dernière localisation : 1943 - SE à l'Information - 10 rue de Solférino	OUI
FNAC 9888	SCHERDIN Osa Lambert; SCHERDIN Osa Scherdin (dit)	<i>De l'amour et du hasard, 1973</i>	Sculpture	Bronze	NON VU - Dernière localisation : 1998 - 72 rue Varenne - Ministère de la Fonction publique	OUI
FNAC 25214	SIGNOVERT, Jean	<i>"Elle 1"</i>	Art graphique	Gravure en couleurs	NON VU - Dernière localisation : 1981 - 69 rue Varenne	OUI
FNAC 26166	TRITSCH, Pierre	<i>Marine</i>	Peinture	Huile sur toile	NON VU - Dernière localisation : 32 rue de Babylone - vu en 1982 (direction de la fonction publique)	OUI
FNAC 28624	VAN DER MEULEN, Adam (d'après)	<i>Chasse n°2</i>	Art graphique	Gravure	NON VU - Dernière localisation : 1965 - Mise en dépôt au 58 rue Varenne - SE chargé des relations avec le Parlement	NON
FNAC 18128	WILLAUME, Louis	<i>La Cité</i>	Peinture		NON VU - Dernière localisation : 1942 - SE à l'Information - 10 rue de Solférino	OUI